

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2024, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

| | |
|-----|-------------------|
| M | Clermont Bossé |
| M | Jimmy Samson |
| M | Rémi Gilbert |
| M | Laurier Fortin |
| Mme | Denyse Lacombe |
| Mme | Marie-Anne Fortin |

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Citoyen présent : Monsieur Ovila Fortin

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2024-07-0095

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2024-07-0096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 juin 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Ovila Fortin pose des questions au sujet de travaux sur un chemin municipal.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2024-07-0097

Fermeture du centre de services Desjardins de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la ville de Malartic demande de l'appuyer dans son opposition face à la fermeture de son centre de services Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de fermeture du centre de services Desjardins de Malartic à compter du 21 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de L'Est de l'Abitibi a pris cette décision sans aucune consultation du milieu;

CONSIDÉRANT QUE ces services de proximités sont essentiels pour les citoyens et les entreprises afin qu'ils puissent contribuer au développement de l'ensemble des commerces et conserver des milieux de vie dynamiques ainsi que ses services et des commerces diversifiées;

CONSIDÉRANT QUE cela contribue à diminuer l'attrait que peuvent exercer les petites collectivités et ainsi accentuer leur dévitalisation;

CONSIDÉRANT QUE cela aura un impact considérable sur les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ainsi que les gens ne possédant pas de véhicules pour se déplacer;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse n'a pas tenté de trouver des solutions alternatives à la fermeture du centre de services;

CONSIDÉRANT QUE cette décision s'avère un flagrant manque de respect envers les clients de cette caisse;

CONSIDÉRANT QUE la première caisse a été fondée en 1900 dans le but d'améliorer la condition des classes populaires;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse prétend être toujours restée fidèle à la philosophie de son fondateur, soit en contribuant au mieux-être des individus et des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de la fermeture de centre de services Desjardins de Malartic va à l'encontre de la philosophie selon laquelle les caisses ont été fondées;

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt des citoyens de la Ville de Malartic et des municipalités de proximité que ledit centre reste ouvert;

CONSIDÉRANT QUE la décision de la Caisse entraînera des coûts supplémentaires à ses membres pour leur déplacement vers d'autres points de services en opération;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse a décidé de se comporter comme une banque au lieu d'une coopérative qui a à cœur l'intérêt des individus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite dénoncer la fermeture des comptoirs Desjardins et souligner l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté, les entreprises et les utilisateurs de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Launay souhaite soutenir la résolution no 2024-05-172 de la Ville de Malartic;

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu à 5 voix pour et une voix contre.

QUE le conseil de notre municipalité appui la Ville de Malartic dans ses démarches concernant son opposition à la fermeture de son centre de services Desjardins;

QUE cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi.

Adoptée

COMPTES À PAYER

Compte payé :

Chèques fournisseurs

| | | | |
|----------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|
| C400054 | Ministre des finances | Sureté du Québec | 6 875.00 \$ |
| C400055 | Ville d'Amos | Enfouissement-Écocentre | 1 322.47 \$ |
| C2400056 | Entreprise Éric Lapointe inc. | Entretien fontaine | 86.23 \$ |
| C2400057 | Signalisation Kalitec inc. | Afficheur de vitesse | 5 760.25 \$ |
| C2400058 | Municipalité de St-Marc | Partage inspectrice/formation | 2 009.46 \$ |

| | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|-----------|
| C2400059 Médialo inc. | Appel d'offre dôme patinoire | 366.77 \$ |
| C2400060 Municipalité de St-Félix | Spectacle Arthur l'aventurier | 471.45 \$ |

Paielements directs

| | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|-----------|
| P2400038 Papeterie commerciale | Fourniture bibliothèque | 199.58 \$ |
| P2400039 Dépanneur des bouleaux | Essence voiture/tracteur à gazon | 268.06 \$ |
| P2400040 Bureau plus Gyva | Fourn. de bureau/cont. de service1 | 272.20 \$ |
| P2400041 Hydraulique J.M.P.E | Entretien équipement | 80.60 \$ |
| P2400042 Uni-Sélect inc. | Ent.camion/équip./nivel./voiture 1 | 415.10 \$ |
| P2400043 Marcel Fortin | Ménage salle municipale | 125.00 \$ |
| P2400045 Mc Mines | Achat de ponceau | 477.29 \$ |
| P2400046 Gestion P. Mino.Tansery inc. | Entretien de bâtiment | 18.36 \$ |
| P2400047 Énergère inc. | Modernisation éclairage de rue 11 | 381.09 \$ |
| P2400048 Manon Lampron | Remb. frais de déplacement | 28.16 \$ |
| P2300049 Jinny Cossette | Remboursement repas ADL | 40.73 \$ |

Chèques salaires

Salaires en ligne

| | | |
|-------------------|-------------------|-------------|
| D2400071-D2400075 | Salaires | 4 749.51 \$ |
| D2400076-D2400081 | Salaires | 1 797.10 \$ |
| D2400082-D2400086 | Salaires des élus | 4 819.77 \$ |

Salaires en chèque

| | | |
|----------|-----------------------|-----------|
| P2400006 | Rémunération des élus | 174.42 \$ |
|----------|-----------------------|-----------|

AccèsD mai

| | | | |
|----------|-------------------|-------------------------------|------------|
| L2400052 | Bell Mobilité | Cellulaire comité d'urgence | 34.40 \$ |
| L2400053 | Hydro-Québec | Éclairage des rues | 312.26 \$ |
| L2400054 | Hydro-Québec | Salle municipale | 1391.01 \$ |
| L2400055 | Hydro-Québec | Égout | 134.98 \$ |
| L2400056 | Hydo-Québec | Garage | 660.96 \$ |
| L2400057 | Vidéotron | Internet | 57.43 \$ |
| L2400058 | Caisse Desjardins | Frais de banque | 65.47 \$ |
| L2400059 | VISA | Poste/form.CCU/Rass.municipal | 591.06 \$ |
| L2400060 | Lumen | Entretien bâtiment | 64.81\$ |
| L2400061 | INT Communication | Site internet | 63.18 \$ |
| L2400062 | It Cloud | Licence office/sauvegarde | 79.28 \$ |
| L2400063 | Revenu Québec | DAS | 3 596.99\$ |
| L2400064 | Revenu Canada | DAS | 1 364.76\$ |
| L2400065 | Hydro-Québec | Parc | 51.61\$ |
| L2400066 | Vidéotron | Téléphonie IP | 81.13\$ |

Comptes à payer :

| | | |
|------------------------------|---------------------------------|------------|
| Daniel Tétreault CPA inc. | Audit-Recyc-Québec | 977.29 \$ |
| Daniel Tétreault CPA inc. | Reddition de compte PRABAM | 914.05\$ |
| Gestion P. Mino Tansery inc. | Entretien terrain | 121.83\$ |
| Gestion P. Mino Tansery inc. | Équip.de sécurité ent. Tondeuse | 232.90\$ |
| Gestion P. Mino Tansery inc. | Bien durable garage | 185.10\$ |
| Marcel Fortin | Ménage de la salle | 125.00\$ |
| Les Matériaux 3+2 Ltée | Quai | 10.07\$ |
| Les Matériaux 3+2 Ltée | Quai | 1 329.11\$ |
| Les Matériaux 3+2 Ltée | Quai/entretien terrain | 995.62\$ |
| Les Matériaux 3+2 Ltée | Fonds touristique | 410.46\$ |
| Énergie Sonic inc. | Diesel | 1 783.48\$ |
| Plomberie Germain Roy | Entretien de bâtiment | 11.77\$ |
| Plomberie Germain Roy | Entretien de bâtiment | 113.41\$ |
| Uni-Sélect | Huile | 17.01\$ |
| Uni-Sélect | Huile | 19.02\$ |
| Uni-Sélect | Outillage | 103.55\$ |
| Location Amos | Entretien équipement | 84.40\$ |
| Boutique de bureau Gyva | Contrat de service | 143.54\$ |
| Isabelle Levesque | Remboursement clé | 25.00\$ |
| Dépanneur des Bouleaux | Essence voiture | 55.00\$ |
| Dépanneur des Bouleaux | Chasse moustique | 24.36\$ |

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|------------|
| Dépanneur des Bouleaux | Entretien bâtiment | 5.39\$ |
| Dépanneur des Bouleaux | Essence voiture | 63.01\$ |
| Sanimos | Collecte et transport | 2 986.85\$ |
| Purolator | Envoie test égout | 10.92\$ |
| Location Lauzon Amos | Entretien fontaine | 137.80\$ |
| Ville d'Amos | Enfouissement/écocentre | 1 142.34\$ |
| Énergère | Luminaires de rues | -556.68\$ |
| Énergère | Conversion d'éclairage de rue | 1 232.34\$ |
| Jinny Cossette | Remboursement repas ADL | 23.81\$ |
| SEAO | Appel d'offre dôme patinoire | 9.55\$ |
| Simon Luneau entrepreneur électricien | Modification panneau électrique | 8 887.57\$ |

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, greffière-trésorière

2024-07-0098

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

APPEL D'OFFRE-AMÉNAGEMENT D'UN DÔME SUR LA PATINOIRE

Le sujet est reporté à une date ultérieure.

2024-07-0099

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

CONSIDÉRANT QU'il existe plusieurs lois et règlements tant provincial que fédéral qui encadrent la gestion animalière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Launay ne dispose pas de tous les équipements, ressources financières et humains nécessaires pour effectuer le contrôle animalier et réaliser des interventions efficaces et sécuritaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Launay a pris la décision de se regrouper pour conclure une entente commune pour mandater un fournisseur pour faire la gestion animalière sur leur territoire respectif ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Launay désire se prévaloir de l'article 569 du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente intermunicipale relative au partage du service de gestion animalière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

DE CONCLURE une entente relative à la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente donnant effet à la présente résolution.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

2024-07-0100

DEMANDE AU MTQ – RÉFECTION DE LA ROUTE 111 ENTRE LAUNAY ET TRÉCESSON

CONSIDÉRANT QUE la route 111 entre les municipalités de Launay et Trécesson présente actuellement des détériorations importantes ;

CONSIDÉRANT QUE ces détériorations posent un risque pour la sécurité des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie des résidents et la circulation sont affectées par l'état dégradé de la route ;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil de la municipalité de Launay demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de prendre les mesures nécessaires pour effectuer les réparations afin d'assurer la sécurité et la fluidité de la circulation pour tous les utilisateurs de cette route ;

QUE cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest ainsi que la municipalité de Trécesson.

Adoptée

2024-07-0101

QUITTANCE LOTS 4 880 272 ET 4 881 836

CONSIDÉRANT QU'EN 2010, la municipalité de Launay a vendu à monsieur Denis Harrisson les lots 4 880 272 et 4 881 836 par prêt hypothécaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit prêt a été intégralement remboursé conformément aux modalités établies;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

DE CONSENTIR à la quittance complète et définitive pour le prêt hypothécaire en faveur de monsieur Denis Harrisson dont l'acte a été publié au bureau de la publicité foncière de la circonscription d'Abitibi, le 20 juillet 2010 sous le numéro 17 404 560;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer cette quittance.

Adoptée

2024-07-0102

SOUSSION POUR TRAVAUX DE REPROFILAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'accepter la soumission de l'entreprise Travaux Mécanisés Marcel Moreau Inc. pour des travaux de reprofilage à un taux horaire de 4 200 \$ plus taxes.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Ovila Fortin pose diverses questions et adresse certains commentaires aux membres du conseil.

2024-07-0103

CIRCULAIRE RADDAR

ATTENDU QUE la distribution de la circulaire RADDAR est actuellement déployée dans plusieurs municipalités ;

ATTENDU QUE le territoire de Launay ne fait pas partie des municipalités où le service est offert aux résidents ;

ATTENDU QUE la municipalité de Launay trouve important que ses résidents puissent avoir accès à la circulaire RADDAR au même titre que tous les résidents des autres territoires de la région.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

DE DEMANDER à RADDAR de mettre en œuvre la distribution de la circulaire sur le territoire de la Municipalité de Launay.

Adoptée

2024-07-0104

DEMANDE AU MTQ – INSTALLATION D’UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTE DU 6^E AU 10^E RANG

ATTENDU QUE la sécurité des résidents et des usagers est une priorité pour le conseil municipal;

ATTENDU QUE la présence d’une zone nécessitant une protection supplémentaire a été identifiée sur la route du 6^e au 10^e rang

ATTENDU QUE l’installation d’une glissière de sécurité est jugée nécessaire pour prévenir les accidents potentiels.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l’installation d’une glissière de sécurité près de la gravière située sur la route du 6^e au 10^e rang.

Adoptée

2024-07-0105

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par monsieur le conseiller Jimmy Samson et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l’assemblée soit levée à 19h43.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière